

Rossinière, le 27 février 2024

**MUNICIPALITE
DE
ROSSINIÈRE**

*

Conseil communal
de et à
1658 Rossinière

Préavis n° 2/2024 de la Municipalité au Conseil Communal concernant une demande de crédit pour la réfection du Pont « Rose-Marie » à la Tine – Etape IV

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le pont de La Tine se situe sur l'ancien tracé reliant VD 15.2 à FR 28.4.1 (référence selon l'inventaire des voies de communication historiques) par le Village Devant, Village Derrière et la Petite Chia. Jusqu'au début du XVIIIe siècle matérialisé par une passerelle en bois, puis remplacé à une date inconnue par un pont en pierres. Reconstitué en 1733, consolidé en 1745, il doit être rétabli en 1778, vraisemblablement à la suite d'une crue, et n'est achevé qu'en 1785.

Le pont actuel de 1785 : ouvrage en dos d'âne, caractéristique des ponts construits jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Il présente deux arches, dont l'une, centrale, est l'arche marinière (en l'occurrence ici pour laisser passer les flottages de bois), et l'autre, plus petite, est établie rive gauche sur la terre ferme. En amont, les piliers s'appuient sur de gros blocs de rocher. Le pont est pourvu en son centre, sur le parapet ouest (aval), d'une très belle pierre armoriée montrant une grue, armoiries de Rossinière, au-dessous de laquelle on peut lire la date gravée de 1785.

L'appareil de la maçonnerie est variable sur l'ensemble de l'ouvrage, un appareil plus grossier dans les parties vers les extrémités et un plus fin (avec des moellons plus petits) au droit de la partie principale de l'ouvrage avec les deux voûtes où une maçonnerie plus travaillée du type « pietra rasa » est présente. Dans le recensement architectural du Canton de Vaud, cet ouvrage est décrit sur la fiche 224 et évalué avec la note 2.

En juin 2012, suite à l'effondrement partiel de la maçonnerie côté aval de la culée Nord, des travaux urgents de réfection ont été entrepris par la Commune afin de pouvoir rendre l'ouvrage à la circulation. Lors de cette remise en état partielle, il a été constaté que l'ouvrage présentait des dégâts similaires sur la culée Sud. Des mesures provisoires pour empêcher que les véhicules roulent au droit du mur ont été prises. Ces mesures ont été complétées par un étayage du mur aval de la culée Sud en fin d'année 2016. Il devient urgent d'entreprendre des réparations sur cette partie de l'ouvrage.

Le montant total des travaux à effectuer, y compris les études et honoraires se monte à CHF 688'000.00.

Au vu du classement « d'importance nationale » de l'ouvrage, et également en fonction de sa faible capacité financière, la commune de Rossinière a obtenu le taux de subvention maximum octroyé par la Confédération, soit 45%.

Cette importante subvention fédérale est conditionnée à une rénovation exécutée dans les règles de l'art supervisée par la Direction générale des immeubles et patrimoine du canton (la DGIP).

Dans son préavis du 22 février 2022, la Municipalité proposait de répartir les travaux sur 4 ans, financés sous la forme de demandes de crédit ou par le ménage communal (budget) en fonction des possibilités financières, sachant que pour l'instant la commune bénéficie toujours du retour sur péréquation.

Basée sur le devis des travaux du 06.09.2021 du bureau Martin Ingénieurs Sàrl et sur la décision d'octroi de la Confédération du 31.03.2020, un premier crédit de CHF 212'000.00 a été accordé par le Conseil Communal en mars 2022 pour l'étape I et un second crédit de CHF 265'000.00 en mars 2023 pour les étapes II et III.

Les travaux liés à ces premières étapes se sont bien déroulés et au niveau financier les budgets sont tenus.

Afin de terminer cette importante réfection, la Municipalité vous présente une demande de crédit pour l'ultime **étape IV** :

Coût des travaux :

Travaux de maçonnerie	CHF	175'000.00
Echafaudages	CHF	5'000.00
Frais techniques et honoraires	CHF	19'000.00
Suivi de la réfection des parements par un expert	CHF	2'000.00
Divers et imprévus	CHF	10'000.00
Total HT	CHF	211'000.00
TVA 8.1%	CHF	17'000.00
TOTAL TTC coût des travaux	CHF	228'000.00
Subvention fédérale 45%	CHF	102'600.00
Solde à charge de la commune	CHF	125'400.00

Demande de crédit :

Crédit octroyé	CHF	228'000.00
Financement de ce montant :		
Par des subventions de l'ordre de	CHF	102'600.00
Par un emprunt bancaire, si nécessaire, pour un montant de	CHF	125'400.00

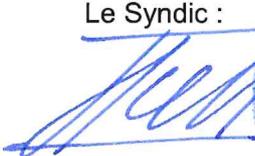
L'introduction du nouveau modèle comptable « MCH2 » que les communes vont devoir mettre en place de manière échelonnée entre 2024 et 2027 nécessitera une révision complète du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) et les durées d'amortissement actuelles ressortant de l'art. 17 RCCom seront remplacées par des durées spécifiques à chaque actif. Elles sont applicables d'une manière généralisée par l'ensemble des communes et associations de communes dès le 1er janvier 2024, y compris par les communes et associations de communes qui ne sont pas encore passées à MCH2, soit une durée d'amortissement en 40 ans pour les travaux prévus.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

- a) **D'accorder** un crédit d'investissement de CHF 228'00.00 pour la réfection du pont « Rose-Marie » à La Tine - Etape IV ;
- b) **D'autoriser**, si nécessaire, l'ouverture d'un crédit de construction auprès d'une banque de la région pour un montant de CHF 125'400.00.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 

 Jean-Pierre Neff Nathalie Yersin